



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question écrite n° 132682

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le contenu et les conséquences de la circulaire de rentrée prévue au Bulletin officiel du 29 mars dernier. Cela concerne en particulier la condamnation implicite du collège unique organisée par la transformation des classes de 3e DP6 en « classes préparatoires aux formations professionnelles », « les nouvelles formes variées d'alternance » prescrites pour les classes de 4e et la généralisation d'une évaluation en fin de 5e, qui annonce le retour d'un palier d'orientation. Ces dispositifs pris sans aucune concertation constituent un retour de vingt ans en arrière et créent les conditions d'exclusion du système scolaire et d'échec de nombreux jeunes élèves. Il lui demande quelles suites le Gouvernement entend donner à l'exigence d'abandon de ces orientations.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132682

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mai 2012, page 4156

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)